

Bruxelles: La discrimination en boîte de nuit dans le viseur

S. N. Publié le samedi 26 novembre 2016 à 11h30 - Mis à jour le samedi 26 novembre 2016 à 14h31



- [Discrimination à l'embauche: Gosuin veut instaurer le mystery shopping](#)
- [Région bruxelloise: plus de 240 plaintes pour discrimination en 2015](#)

[Bruxelles](#) Une série de mesures concrètes pour lutter contre la discrimination pourraient voir le jour d'ici 2019.

De nombreuses personnes sont confrontées chaque jour à des discriminations à l'entrée de discothèques ou de lieux de sortie, souvent sur base de critères arbitraires comme notamment l'origine ethnique. Afin de lutter contre le phénomène, la députée bruxelloise Fatoumata Sidibé (DéFI) a déposé vendredi une proposition de résolution au Parlement. Les parlementaires Julien Uyttendaele (PS), Julie de Grootte (CDH), Khadija Zamouri (Open VLD), Brigitte Grouwels (CD&V) et Fouad Ahidar (SPA) ont cosigné le document.

La proposition demande au gouvernement régional de s'engager à prendre des mesures pour lutter contre toute discrimination à l'entrée des boîtes de nuit. *"Tout d'abord, il faudrait*

adopter une législation en matière d'accès à des biens et services comme c'est déjà le cas d'une directive européenne entrée en vigueur en 2004. Cela permettrait de renverser la charge entre, par exemple, le portier et la personne victime de discrimination. Jusqu'ici, c'est à elle de prouver qu'elle a été victime de discrimination alors qu'avec cette législation, ça serait au portier de prouver qu'il n'a pas porté préjudice à cette personne", explique Fatoumata Sidibé.

Bien qu'il est permis aux portiers de faire le tri en fonction de la tenue vestimentaire, du comportement, de la consommation d'alcool ou de drogues, les limites de la loi sont en pratique souvent dépassées. Par ailleurs, peu de victimes connaissent leurs droits. En 2014, seuls cinq plaintes ont été déposées à Bruxelles, *"alors que des centaines se font recaler chaque jour"*, ajoute Fatimata Sidibé. C'est pour cela que la députée bruxelloise propose de mettre en place un numéro central de SMS afin de signaler immédiatement les cas de discrimination, en collaboration avec l'Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances.

Troisième mesure avancée par la femme politique : installer des caméras de surveillance aux entrées de discothèques. *"C'est déjà le cas à Gand. Si quelqu'un porte plainte, cela permet de vérifier via les caméras si la discrimination est réelle."* De plus, les boîtes de nuit devraient mettre en place un système d'affichage clair reprenant les différentes règles à respecter pour entrer comme l'obligation de porter une chemise ou de disposer d'une carte de membre. Enfin, le testing pourrait faire son apparition avec la venue de clients mystères à certaines occasions.

Proposée par des membres de la majorité au gouvernement bruxellois, la proposition de résolution devrait passer en commission en janvier prochain avant d'être votée ensuite en séance plénière. *"Cela ne se mettra pas en place du jour au lendemain, mais il devrait y avoir des avancées d'ici la fin de la législature dans deux ans et demi"*, conclut Fatimata Sadibé.

<http://www.dhnet.be/regions/bruxelles/bruxelles-la-discrimination-en-boite-de-nuit-dans-le-viseur-5838c210cd70a4454c05681f>